

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 18-2026

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION  
DU BÂTIMENT PETITS PAS GRANDS PAS – 2 RUE DU BREUIL

MARCHÉ N°261 502

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que dans le cadre l'opération de rénovation et remise aux normes accessibilité et sécurité incendie du bâtiment Petits Pas Grands Pas, la collectivité a lancé un marché de travaux composé de 5 lots,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

D É C I D E :

**Article 1er** : Est accepté la signature d'un marché entre la ville de Saint-Marcel et :

- Pour le lot 01 – Électricité, la SARL PONCET – ZA du Champ Chassy – 12 rue du Parc – 71380 CHATENOY-EN-BRESSE, représentée par Monsieur Guillaume PONCET, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 02 – Sol souple, la SARL MSB REVÊTEMENT – 12 rue de la Fontaine – 71390 SAINT BOIL, représentée par Monsieur Stéphane MALLET, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 03 – Menuiseries extérieures, la société G1 – 11 route de Lyon – 71100 SAINT-RÉMY, représentée par Monsieur Jérôme BENOIT, agissant en qualité de Président.
- Pour le lot 04 – Plâtrerie - Peinture, la SAS SAMAG – 9 rue des Alouettes – 71100 SAINT-RÉMY, représentée par Monsieur Gwendal L'HEVEDER, agissant en qualité de Directeur Général.
- Pour le lot 05 – Faux-Plafond, la Société ISOPLAC – 13 rue Docteur Quignard – BP 61901 – 21019 DIJON Cedex, représentée par Monsieur Didier GAIN, agissant en qualité de Président.

**Article 2** : Le montant de ce marché de travaux s'élève à :

- Pour le lot 01 - Électricité ..... 5 633,40 € HT, soit 6 760,08 € TTC
- Pour le lot 02 - Sol souple.....1 880,00 € HT, soit 2 256,00 € TTC
- Pour le lot 03 - Menuiseries extérieures .....6 491,00 € HT, soit 7 789,20 € TTC
- Pour le lot 04 - Plâtrerie – Peinture .....5 990,00 € HT, soit 7 188,00 € TTC
- Pour le lot 05 - Faux-Plafond .....2 544,30 € HT, soit 3 053,16 € TTC

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

**Article 4** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 13 mai 2026

Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,  
Michel RONFARD  
Maire,

